

Note d'orientation: L'inclusion numérique dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique

11 JUILLET 2022



« Un processus inclusif renforce la confiance des parties participantes dans le fait que leurs objectifs fondamentaux peuvent être atteints par la négociation plutôt que par la violence. Il est également plus susceptible de s'attaquer aux causes profondes du conflit et accroît la légitimité et l'appropriation d'un règlement politique ».

Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit : Rapport du Secrétaire général de l'ONU, 2012

TABLE DES MATIÈRES

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	4
Définitions, opportunités et défis de l'inclusion numérique des femmes dans l'Agenda FPS.....	6
II. PARTICIPATION	10
S'attaquer aux obstacles à la participation des femmes africaines à l'Agenda FPS par l'inclusion numérique	10
III. PROTECTION ET PRÉVENTION	13
Potentiels de l'inclusion numérique des femmes en matière de protection et de prévention	13
IV. AIDE & RECONSTRUCTION	17
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	20
Comment pouvons-nous assurer l'inclusion numérique des femmes dans l'agenda FPS de l'Afrique ?	20
Échange de connaissances et formation.....	21
Stratégies régionales et nationales.....	21
Développement et collaboration avec l'industrie.....	21
Soutien aux initiatives et aux organisations du FPS en faveur de l'inclusion numérique.....	22
Défense de la justice sociale	22

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



La présente note d'orientation explore les opportunités et les défis de l'inclusion numérique dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) en Afrique. Elle a été rendue possible grâce au généreux soutien du gouvernement suédois.

Les recherches menées par les organisations travaillant dans des contextes de paix et de sécurité suggèrent que le rôle des technologies numériques dans la facilitation des règlements pacifiques et le maintien du dialogue entre les parties en conflit et les parties prenantes s'avère de plus

en plus important.¹ Ces technologies soutiennent des stratégies, notamment l'augmentation des informations disponibles, l'élargissement des réseaux, la présentation des problèmes et des histoires par le biais des médias sociaux, l'information et l'engagement d'une diversité de parties prenantes, et l'encouragement du dialogue tout en suscitant l'empathie par le partage des perspectives et des opinions. Alors que l'adoption d'outils numériques et l'inclusion d'un plus grand nombre de parties prenantes dans leur utilisation tendent à démontrer leur valeur à plus grande échelle dans les contextes de consolidation de la

¹ Digitalpeacemaking.com (2020)

paix, il convient d'examiner comment ces outils peuvent être utilisés plus spécifiquement dans les contextes africains pour inclure les femmes.

Selon une étude commandée par le secrétaire général des Nations Unies en 2020, non seulement l'inclusion numérique des femmes n'a pas été une priorité, mais elle a également diminué au cours des quatre dernières années. Bien que le continent africain ait fait d'importants progrès, ces efforts sont aujourd'hui au point mort. Un examen des Plans d'action nationaux en Afrique montre que, si les outils numériques sont pris en compte, l'inclusion numérique des femmes n'est généralement guère envisagée. Il faut redonner la priorité à l'inclusion numérique des femmes, car elle peut être un facteur critique dans les phases de médiation et de négociation dans le cadre de processus et de politiques de paix plus larges. Les perspectives à plus grande échelle que l'inclusion numérique offre pour la participation aux processus de paix et aux processus politiques éliminent la nécessité d'attribuer un siège physique à une table, remettant ainsi en question les attitudes culturelles à l'égard des espaces, qui excluent traditionnellement les femmes.

L'inclusion numérique a été érigée en priorité comme l'un des engagements majeurs des Nations unies dans la poursuite continue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 ; elle présente non seulement des avantages socio-économiques pratiques, mais peut également servir à enrichir la vie des individus et des communautés dans leur ensemble.

La présente note d'orientation décrit les opportunités et les défis de l'inclusion numérique des femmes dans les processus de paix en Afrique à travers les quatre piliers de la résolution (RCSNU)1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Recommandations

1. Développer et soutenir le développement de programmes de formation à l'inclusion numérique et à la sécurité en ligne.
2. Les politiques régionales et nationales relatives à l'Agenda FPS devraient inclure des objectifs stratégiques pour l'inclusion et la transformation numériques tout en soulignant les préoccupations de sécurité numérique.
3. Donner à un plus grand nombre de femmes et de filles la possibilité de participer à des programmes de sciences, de technologies, d'ingénierie et de mathématiques (STEM). Pour améliorer l'accessibilité, il est également essentiel de soutenir le développement des infrastructures afin de renforcer l'accès aux technologies numériques et d'améliorer leur accessibilité financière et leur sécurité.
4. Fournir un financement accessible aux initiatives locales de construction de la paix leur permettant de développer et d'utiliser des applications numériques.
5. Soutenir la défense de la justice sociale et développer des campagnes contre les normes sociales qui empêchent les femmes dans certains environnements d'accéder à l'internet.

Depuis la publication en 2000 de la résolution historique 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui mettait l'accent sur l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (FPS), le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté dix amendements à cette résolution. Le cadre FPS définit quatre piliers à prendre en considération :

1. La prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les contextes de conflit et de post-conflit
2. La participation des femmes et la parité entre les sexes dans les processus décisionnels en matière de paix et de sécurité
3. La protection des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et la protection contre toutes les formes de violence dirigée contre les femmes.
4. La satisfaction des besoins des femmes en matière de secours et de redressement, et le renforcement de la capacité des femmes à agir en tant que parties prenantes dans les contextes de conflit et d'après-conflit

Définitions, opportunités et défis de l'inclusion numérique des femmes dans l'Agenda FPS

Dans le contexte de cette note d'orientation, la définition et l'importance de l'inclusion sont empruntées au rapport 2012 du Secrétaire général de l'ONU sur « la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit », qui définit l'inclusion comme « la mesure dans laquelle les vues et les besoins des parties au conflit et d'autres parties

prenantes sont représentés, entendus et intégrés au processus de paix ». Le même document affirme également que l'inclusion est essentielle pour « prévenir toute rechute dans un conflit violent qui produit des États et des sociétés plus résilients ».²

Si l'on considère les termes « représenté », « entendu » et « intégré » comme des mots clés dans notre examen de l'inclusion numérique des femmes dans les processus de paix, les technologies numériques présentent certainement à la fois des opportunités et des défis, comme nous le verrons dans cette note d'orientation. Les opportunités sont multiples : elles vont du fait que l'on se concentre moins sur la représentation physique et davantage sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour assurer la représentation de toutes les parties prenantes, jusqu'à la promesse d'une approche différente de la médiation, de l'engagement précoce et des mécanismes d'alerte et de réponse rapides.

D'autre part, si l'on considère l'inclusion numérique des femmes dans l'Agenda FPS de l'Afrique, les compétences et les exigences socio-économiques de l'accès aux technologies numériques se conjuguent aux défis plus larges de l'infrastructure, de la connectivité et de l'accès politisé, comme on l'a vu avec les coupures d'Internet à l'échelle nationale, pour constituer des barrières. Les statistiques actuelles sur l'accès des femmes aux technologies en Afrique sont généralement préoccupantes, d'autant plus que le monde connaît un développement technologique accru et que les technologies sont donc plus coûteuses.

² https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/67/499

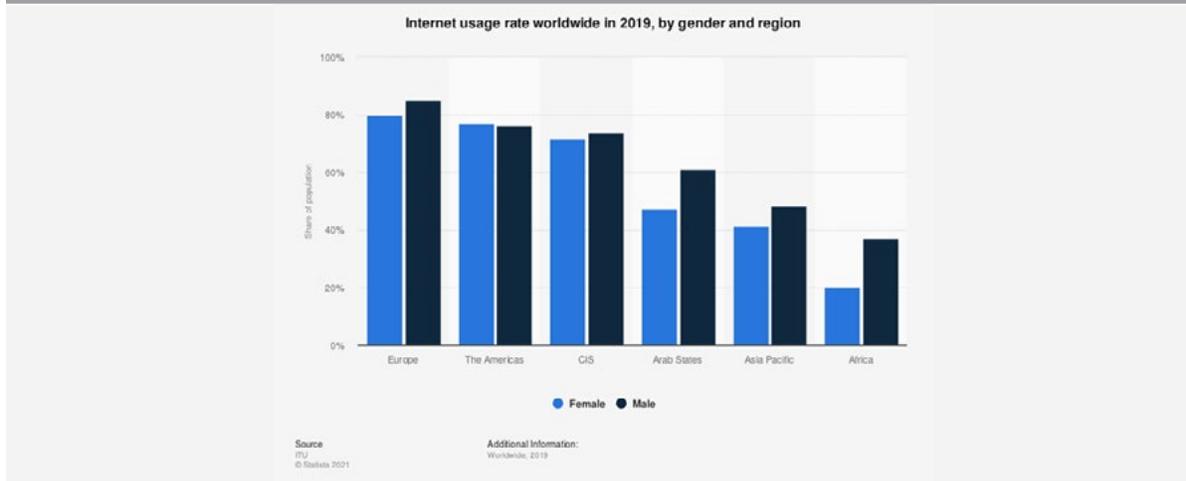
L'inclusion numérique est définie comme la fourniture d'un « accès abordable à l'internet, y compris une utilisation significative des services numériques. [1] Elle est mesurée en examinant l'accès de communautés spécifiques aux technologies numériques, les niveaux d'alphabétisation numérique et la sécurité des consommateurs dans les espaces numériques, l'amélioration de l'éducation, de l'engagement civique et de l'application des technologies numériques ainsi que la participation accrue aux processus de paix et politiques. Cependant, dans les communautés rurales et les zones de conflit, où l'accès aux technologies et aux infrastructures numériques est limité, les organisations ont utilisé les technologies mobiles, notamment les SMS et les messages vocaux courts, pour combler les lacunes lorsque les gens ne peuvent pas accéder aux informations publiées sur les plateformes numériques ou en bénéficier. L'utilisation des technologies mobiles permet d'inclure dans les discussions sur

la consolidation de la paix et la sécurité, les personnes disposant d'un téléphone portable et qui ne sont pas incluses dans les initiatives numériques en raison du manque d'accès. Grâce à l'engagement et à la communication avec les femmes sur le terrain et à la collecte de données, ceux qui travaillent pour l'agenda FPS peuvent utiliser ces éléments pour demander aux décideurs nationaux et régionaux d'intervenir et de travailler avec ces communautés pour trouver des solutions pacifiques.[2]

1] Rapport sur l'âge de l'interdépendance numérique (2021) commandé par le Secrétaire général de l'ONU dans le cadre de la Feuille de route pour la coopération numérique (2020).

[2] Puig Larrauri & Kahl (2013)

FIGURE 1: LE FOSSÉ DE L'INTERNET EST LE PLUS IMPORTANT EN AFRIQUE, AVEC UNE UTILISATION DE 37,1% CHEZ LES HOMMES ET DE 20,2% CHEZ LES FEMMES.



Une étude de l'Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité révèle que les femmes sont principalement impliquées dans le rétablissement informel de la paix.

Toute utilisation accrue des technologies numériques à ce stade du processus de consolidation de la paix doit également s'accompagner d'efforts ciblés pour combler les lacunes en matière de compétences numériques auprès des artisans de la paix locaux. L'exclusion numérique des femmes présente par conséquent des risques importants pour leur inclusion dans les processus de secours et de relèvement.

Selon des statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT), seuls 47 % des habitants des pays en développement ont accès à l'internet, contre 87 % dans les pays développés. Lorsque l'accès est possible, les hommes et les personnes vivant dans les zones urbaines constituent la majorité des utilisateurs (47 %), laissant derrière eux les femmes, les communautés rurales, les personnes handicapées et les personnes âgées. Lorsque nous considérons la sécurité spatiale des environnements de conflit, le manque d'espaces sûrs pour les femmes devient un autre facteur de la nature liée au genre de l'accès à l'information.

De même, les données de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) révèlent que seuls 17,8 % des Africains ont accès à l'internet à domicile, et que seuls 10,7 % disposent d'un ordinateur à domicile. Sur le plan de l'égalité des sexes, les données de l'UIT montrent que le nombre d'hommes africains disposant d'un

accès à l'internet est supérieur de 11,2 % à celui des femmes

Parmi les autres menaces qui exacerbent les inégalités numériques entre les sexes en Afrique figurent donc la pauvreté, l'insuffisance et le manque d'éducation, ainsi que l'analphabétisme numérique. La cyberintimidation, la cyber misogynie et diverses formes de discrimination numérique font partie des problèmes qui découragent certaines femmes à utiliser des plateformes numériques comme les médias sociaux.³ En conséquence, ces facteurs, parmi d'autres, montrent la nécessité de prendre en compte les dangers de l'exclusion tout en encourageant l'adoption de processus de paix numérisés à destination des femmes.

Si l'on considère l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique, l'importance de la préparation à un changement rapide de la technologie et de l'égalité d'accès est démontrée par les suggestions selon lesquelles certaines technologies, comme les armes numériques autonomes, verront l'émergence de nouvelles formes de violence liée au genre dans les conflits.⁴ Les technologies de reconnaissance faciale ont également été critiquées pour leur potentiel discriminatoire et l'utilisation abusive des données recueillies dans le cadre de l'intelligence artificielle (IA).⁵ Parallèlement, l'accès limité au numérique et la prédominance de l'analphabétisme numérique impliquent que les médiateurs doivent faire preuve d'une grande prudence pour éviter, d'une part, la fausse représentation des perspectives et, d'autre part, la prédominance des points de vue et des besoins de ceux qui ont accès au numérique sur ceux qui n'y ont pas accès.

3 <https://en.unesco.org/publications/thechilling>

4 https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/10/pdf/201110-wps-essay-transforming-security-e.pdf

5 <https://theconversation.com/ai-facial-analysis-is-scientifically-questionable-should-we-be-using-it-for-border-control-155474>

Par conséquent, l'autonomisation numérique et les droits numériques des femmes dans les processus de paix sont essentiels pour l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique. La présente note d'orientation traite de l'inclusion numérique des femmes dans le contexte des quatre piliers de la RCSNU 1325.

Digital Empowerment: Equipping technologically disadvantaged individuals with digital skills and knowledge required to engage and participate in processes that facilitate their quick and easy re-integration into a digitally paced world.

Digital Rights of Women: Having equal access to the digital space.

PARTICIPATION

S'attaquer aux obstacles à la participation des femmes africaines à l'Agenda FPS par l'inclusion numérique



En marge de l'atelier de formation sur la justice transitionnelle qui s'est tenu en 2019, a eu lieu une réunion à laquelle a participé un représentant de la tribu Tabu avec laquelle la tribu Awlad Suleiman avait un différend de longue date. Cette rencontre a abouti à une réconciliation entre les deux tribus.

Un examen par ONU Femmes de 31 processus de paix majeurs qui ont eu lieu entre 1992 et 2011, dont 16 dans des pays africains, a révélé que « seulement 4 % des signataires, 2,4 % des médiateurs en chef, 3,7 % des témoins et 9 % des négociateurs sont des femmes ».⁶ Citons notamment l'accord de paix de Lomé de 1999, en Sierra Leone, où les femmes n'ont participé qu'en tant que témoins et n'ont été que 20 % dans ce cas. Lors de l'accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi (2000), les femmes n'étaient

présentes qu'en tant que membres des équipes de négociation et ne représentaient que 2 %. Pour cinq des 16 pourparlers de paix africains inclus dans l'analyse, la participation des femmes était de 0% dans tous les domaines.

Les possibilités de participation des femmes aux processus de paix par l'inclusion numérique offrent donc des perspectives pour combler ces lacunes.⁷ Cette section examine l'inclusion numérique des femmes sous les angles suivants :

⁶ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/03AWomenPeaceNeg.pdf>

⁷ https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_call_to_action-final_091020.pdf

1. Prise en compte des questions de genre et des perspectives féminines
2. Participation des femmes à la « table » des négociations
3. Présence d'une expertise en matière de genre lors des médiations
4. Environnements propices à l'expression des femmes dans les pourparlers de paix
5. Capacité à participer et conscience que la participation est possible

Les plateformes numériques telles que les médias sociaux offrent de nouveaux environnements pour la communication et l'engagement dans la construction de la paix et la médiation. Alors que les exemples du Printemps arabe (2010-2012), et plus récemment la campagne #EndSars au Nigeria (2020), menée largement par des femmes, démontrent l'utilisation de ces plateformes par les jeunes femmes et les jeunes hommes pour la mobilisation en faveur du changement politique, les médiateurs sont quelque peu circonspects quant à l'utilisation des médias sociaux dans leur travail. Cela est dû en grande partie à la menace croissante de la fausse information et de la désinformation, et illustre la raison pour laquelle l'initiative de cybermédiation (aujourd'hui le réseau de cybermédiation) a été mise en place pour explorer le potentiel de la technologie dans la médiation. Il est également suggéré que l'opportunité ici est d'examiner comment les entreprises de consolidation de la paix pourraient contribuer à lutter contre les menaces potentielles des médias sociaux dans la médiation et à renforcer les connaissances des parties prenantes sur l'utilisation responsable de ces plateformes.⁸

En raison de la pandémie de COVID-19, il n'y avait guère d'autre choix que d'adopter des

méthodes de consolidation de la paix plus axées sur la technologie. Des applications de messagerie comme WhatsApp et Telegram ont été utilisées par des organisations comme le Réseau des Femmes en Action pour le Développement Social (REFEADES), en République démocratique du Congo (RDC). REFEADES a utilisé WhatsApp pour communiquer avec d'autres groupes d'activistes des droits de l'homme dans le pays pendant les confinements du COVID-19.

Le Kit d'outils de médiation numérique⁹ a identifié cinq possibilités d'utilisation des outils numériques afin d'améliorer l'inclusion dans le processus de médiation. Il s'agit de:

1. L'inclusion d'un plus large éventail de points de vue et de perspectives
2. L'opportunité de faire participer un plus grand nombre de personnes à la table de négociation sans le souci d'un espace physique réel
3. La possibilité de faire participer les jeunes aux discussions
4. Une consultation plus sûre, moins gourmande en ressources et plus viable grâce aux moyens numériques
5. Une consultation en ligne comme point de départ à la reprise des discussions

WhatsApp a également été utilisé pour la sensibilisation, l'analyse des conflits et la communication directe avec les acteurs locaux qui disposent des informations locales nécessaires. Il a également été utile pour la participation des communautés dans les zones les plus reculées.

⁸ https://repository.graduateinstitute.ch/record/298396/files/Hirblinger_Digital%20Inclusion_in_Peacemaking_A_Strategic_Perspective.pdf
⁹ <https://peacemaker.un.org/digitaltoolkit>

Le développement de l'infrastructure de communication permet aux femmes rurales d'avoir un meilleur accès à une technologie abordable par laquelle l'information peut être canalisée, ce qui leur permet d'acquérir des connaissances et de s'impliquer. Cela signifie un changement dans les relations de pouvoir : les femmes ne bénéficient plus simplement des résultats des pourparlers de paix, mais se voient offrir davantage de possibilités de participation active.¹⁰ Par exemple, les consultations, les sondages et les discussions de groupe peuvent être facilités par des applications de messagerie, des questionnaires en ligne et d'autres outils numériques utilisés pour recueillir les opinions et les besoins de ceux qui ne peuvent pas participer aux techniques de consultation hors ligne. Au-delà de l'avantage d'atteindre les femmes vivant dans des endroits reculés, la limitation des ressources nécessaires à la participation, la sécurité et la prise en compte des obstacles socioculturels et religieux auxquels les femmes sont confrontées dans certaines communautés lorsqu'elles tentent d'exprimer leur point de vue, présentent également des avantages. Des plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter ont été utilisées pour la distribution des outils de consultation. Les médias sociaux ont également été utilisés pour les campagnes en faveur des droits des femmes, en utilisant, par exemple, des hashtags comme #dehydratenow, #BringBackOurGirls, #HeforShe, #GenerationEquality, entre autres, pour renforcer la participation. Ces développements signifient que les médiateurs et les experts en genre devraient également écouter de manière proactive sur ces plateformes ; il est suggéré d'utiliser des outils d'analyse des médias sociaux, et d'autres outils d'analyse de données, pour cartographier les voix des différents groupes et intérêts qui « s'expriment » sur les médias sociaux.¹¹

¹⁰ <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01436597.2015.1136208?journalCode=ctwq20>

¹¹ https://www.usip.org/sites/default/files/2020-09/20200929-pw_168-digital_inclusion_in_mediated_peace_processes_how_technology_can_enhance_participation-pw.pdf

¹² <https://www.stabilityjournal.org/articles/10.5334/sta.cp/>

Cette démarche est nécessaire à la fois pour capter leurs points de vue et pour identifier les voix sous-représentées. Ces possibilités d'accroître la participation des femmes grâce à l'inclusion numérique constituent également des exemples des nombreuses possibilités de contourner les acteurs d'élite et les gardiens de la table de négociation.¹²

Dans les pays où l'on craint le piratage des conversations sur des plateformes comme WhatsApp, les organisations interrogées dans le cadre de cette note d'orientation ont déclaré préférer utiliser des plateformes comme Telegram et Signal pour la participation des femmes. Ces plateformes disposent d'un cryptage de bout en bout qui empêche la surveillance des conversations par des pirates et d'autres parties. Toutefois, il est crucial pour les organisations qui utilisent des solutions numériques de se tenir au courant du large éventail de plateformes sur le marché et des diverses conditions relatives aux accords d'utilisation et aux solutions de cryptage qu'elles proposent. Ceci en considération de la croissance et des changements rapides de ces technologies.

Selon la feuille de route des Nations unies pour la coopération numérique (2020), l'accès au haut débit et l'utilisation de l'internet en Afrique sont les plus faibles de toutes les régions du monde, avec seulement 28 % de la population bénéficiant du numérique.

PROTECTION ET PRÉVENTION

Potentiels de l'inclusion numérique des femmes en matière de protection et de prévention



Réunion des chefs de police des missions de l'ONU à Addis-Abeba lors de la 3ème retraite des chefs des composantes police. 31 juillet - 2 août 2018. Source : UNOAU

Depuis la constitution des quatre piliers en 2000, des initiatives telles que Safe Cities et Safe Public Spaces for Women and Girls ont vu le jour en utilisant les outils numériques comme l'une des méthodes de mise en œuvre dans les communautés locales. À Maputo, au Mozambique, des écolières et écoliers ont organisé des ateliers pour discuter de questions cruciales visant à rendre la ville sûre pour les femmes et les filles. À la suite de cette activité, les médias sociaux ont été utilisés pour promouvoir

les idées et les suggestions des écoliers et les changements de politique visant à soutenir de nouvelles mesures de sécurité. L'utilisation des médias sociaux a permis de rendre ces suggestions publiques, d'accroître la visibilité des filles dans la vie publique et de les montrer dans les espaces publics de la ville, normalisant ainsi leur présence.[1] Un autre exemple plus récent a été relevé au Nigeria, où le Réseau uni des jeunes pour la paix et la diplomatie (United Network of Youth for Peace and Diplomacy, UNYPD) a offert une formation à la consolidation de la paix aux jeunes

femmes. Lorsque la Covid-19 a mis fin à la formation en présentiel, l'UNYPD a

utilisé des subventions pour acheter des équipements et des abonnements à des logiciels afin de proposer la formation en ligne. Grâce à cela, les femmes qui ont été formées ont créé des clubs de paix en personne pour continuer à agir en tant que militantes de la paix, en enseignant les compétences de consolidation de la paix à d'autres personnes et en renforçant leurs nouvelles compétences numériques.[2] Bien que ces projets ne se déroulent qu'en petit nombre à travers l'Afrique, ils peuvent renforcer l'autonomie des femmes et les inclure dans la mise en œuvre des piliers de l'Agenda FPS de manière plus uniforme, contribuant ainsi à la réussite de la mise en œuvre de l'agenda dans son ensemble.

[1] ONU Femmes (2020)

[2] Peace Direct, (2021)

L'inclusion numérique des femmes africaines dans l'identification des risques et menaces potentiels dans les zones de conflit représente une approche ascendante dans le développement de mécanismes d'alerte et d'intervention précoces qui peuvent conduire à la fois à la protection et à la prévention. Par exemple, pour protéger les femmes contre la violence et le harcèlement sexuels, des initiatives telles que l'outil Harassmap (Égypte), développé par quatre femmes, utilisent les SMS.¹³ pour collecter des informations sur les agresseurs et leur localisation. Ces informations permettent d'identifier les points chauds du harcèlement sexuel, et des agents de sécurité sont déployés pour surveiller ces zones. Ces témoignages de première personne aident les médiateurs, les artisans de la paix et les décideurs

à comprendre et à développer des mécanismes d'intervention fondés sur des données pour la protection et la prévention de la violence sexuelle dans les conflits. Ces récits et informations contribuent également à démystifier les stéréotypes ainsi que la relation et la perspective qu'ont les gens de la violence sexuelle ; ils sont essentiels à l'élaboration de campagnes et à la mobilisation des communautés. Harassmap et d'autres technologies similaires sont d'excellents exemples de la manière dont le crowdsourcing basé sur la technologie peut aider à inclure les femmes dans la collecte de données et la cartographie des crises dans le cadre de mécanismes de prévention et de protection. De même, l'initiative mondiale « Réapproprie-toi la technologie ! », lancée en 2006 par l'Association pour le progrès des communications (APC),¹⁴ fait campagne pour que les utilisateurs de TIC utilisent des plateformes visant à mettre fin à la violence contre les femmes. Ces exemples, parmi d'autres, montrent comment les TIC sont utilisées pour aider les femmes à parler de la violence sexuelle et permettre aux artisans de la paix et autres organisations d'apporter aide et soutien aux survivants.

La dynamique en constante évolution des conflits signifie que la cartographie des risques de sécurité pour la protection des femmes doit être réalisée en collaboration avec les femmes qui sont elles-mêmes victimes et survivantes de ces risques. En formant les femmes vivant dans des environnements conflictuels, avec des connaissances et des compétences qui les aident à situer leurs expériences dans le contexte de dispositions et de cadres tels que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres mandats et traités relatifs aux droits de l'homme et de la femme, ces femmes deviennent des participantes autonomes et actives qui apportent des contributions utiles aux stratégies

¹³ https://www.usahidi.com/uploads/case-studies/ImpactReport_2018.pdf

¹⁴ An international network of civil society organisations founded in 1990.

déployées pour leur protection.¹⁵ Ces formations et collaborations peuvent être soutenues par les TIC comme les SMS, les applications de messagerie et la radio.

Il est toutefois essentiel que les initiatives ne fassent pas de présomptions quant aux plateformes préférées des utilisateurs (trices). Une organisation interrogée dans le cadre de cette note d'orientation, qui a donné la priorité à sa plateforme SMS pour son initiative, a constaté que la plupart des utilisateurs venaient de son site web, principalement parce que les gens ne se souvenaient pas du numéro de téléphone. Cet exemple démontre également l'importance d'introduire de multiples voies pour l'inclusion numérique des femmes dans de telles initiatives, car les contributions ont des limitations socioculturelles lorsqu'il s'agit de l'accès au numérique et aux données,¹⁶ ce qui peut affecter la démographie de l'origine des rapports. Il est donc suggéré de procéder à une analyse factuelle de l'utilisation de la technologie par les femmes dans les communautés desservies et de déployer une approche hybride de l'inclusion qui utilise à la fois des mécanismes numériques et analogiques.

La collaboration active dans le développement de mécanismes de protection répondra également aux critiques selon lesquelles l'optique de protection présente souvent les femmes comme vulnérables et passives. Les approches collaboratives renforcent donc les possibilités de conception conjointe de solutions.¹⁷ Le partage de ces expériences par les femmes doit également s'accompagner d'un soutien personnalisé. De telles initiatives doivent par conséquent adopter une approche triangulaire de l'inclusion numérique des femmes dans la protection et la prévention:

1. Donner aux femmes les moyens de partager leurs expériences ;
2. Faciliter leur contribution aux mécanismes de protection et de prévention ; et,
3. Soutien direct par les acteurs de la protection et de la prévention.

La mise en œuvre active, en faveur de la protection et de la prévention, des données recueillies par le biais de ces initiatives contribuera à l'appel du Secrétaire général des Nations unies en faveur d'une meilleure utilisation et d'un meilleur déploiement des données au sein de la famille des Nations unies.¹⁸

Il existe sans aucun doute des processus de collecte des expériences des femmes en relation avec les piliers de protection et de prévention (voir, par exemple, le système de gestion de l'information sur la violence liée au genre)¹⁹; l'automatisation des processus et des mécanismes actuellement basés sur le papier fait partie de l'évolution vers l'inclusion numérique des femmes. Toutefois, cette numérisation doit améliorer le processus de collecte, offrir des avantages supplémentaires aux femmes, par exemple l'anonymat, et réduire les écarts existants en matière d'accès.

En développant des interventions basées sur la technologie qui permettent aux femmes de rapporter et de contribuer au développement de mécanismes de protection et de prévention, ces interventions doivent faire de la confidentialité et du consentement éclairé une priorité. Ainsi, les plateformes cryptées existantes comme Signal et Telegram constituent un point de départ rentable pour les initiatives et les organisations manquant de moyens financiers. Le soutien à la

15 <https://odihpn.org/magazine/building-a-web-of-protection-in-darfur/>

16 https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_call_to_action-final_091020.pdf

17 https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_policy_brief_women_transforming_peace_in_peacekeeping_contexts_final.pdf

18 https://www.un.org/en/content/datastrategy/images/pdf/UN_SG_Data-Strategy.pdf

19 <https://www.gbvims.com/gbvims-tools/>

cybersécurité et à la cyber-résilience²⁰ des initiatives et organisations locales de consolidation de la paix est essentiel pour explorer plus avant la manière dont les parties prenantes et les donateurs pourraient soutenir ces organisations. Comme l'ont indiqué les organisations interrogées dans le cadre de cette note d'orientation, les compétences et les infrastructures limitées les ont rendues dépendantes de professionnels de la technologie situés en dehors de leur pays, souvent en Europe et aux États-Unis. Cela a entraîné une augmentation des coûts et, en cas de recours à des bénévoles, un déploiement plus lent et une interruption des projets. Certains s'appuient également sur des plateformes gratuites et open-source comme WordPress, dont les fonctionnalités peuvent être limitées et ne pas répondre aux besoins du projet.

Pour que l'inclusion numérique soit la plus efficace possible, les médiateurs doivent résister au besoin de gérer l'environnement, car l'inclusion numérique signifie également permettre aux utilisateurs de gérer l'environnement numérique.

Un des aspects du pilier de la protection qui mérite un examen plus approfondi concerne la manière dont la définition de la protection des Agendas FPS est elle-même stéréotypée dans la mesure où elle définit la protection des femmes dans un paradigme de victimisation.

Plusieurs obstacles entravent l'accès des femmes à l'information et à la technologie

1. L'âge
2. L'égalité des sexes
3. La situation socio-économique
4. Les restrictions gouvernementales
5. La géographie
6. La culture numérique

La nature sensible au genre de l'accès aux médias et aux technologies numériques est étroitement liée à d'autres obstacles, dont les suivants :

1. L'accès à l'éducation
2. La langue
3. La sécurité en ligne
4. La désinformation
5. La cyberintimidation
6. La cyber-misogynie
7. Les préoccupations concernant l'utilisation des technologies numériques dans la médiation
8. L'inquiétude concernant la sécurité des plateformes numériques

²⁰ Fredrik Björck et al., 'Cyber Resilience – Fundamentals for a Definition', in *New Contributions in Information Systems and Technologies*, ed. Alvaro Rocha et al. (Cham: Springer International Publishing, 2015), 311–16.

AIDE & RECONSTRUCTION



Crédit photo : Institut américain pour la paix

Les questions de gouvernance ouverte et d'approches démocratiques de la réglementation de l'accès aux technologies comme l'internet continuent d'être un obstacle important à l'inclusion numérique en Afrique. Pour y remédier, il faut investir et créer des partenariats dans les innovations technologiques et infra-structurelles en Afrique. Un exemple actuel de ce type de partenariat existe entre le gouvernement du Nigéria et IBM ; il a été signé en janvier 2020 en vue de combler les lacunes en matière de compétences numériques dans le pays. Ces partenariats sont excellents lorsqu'ils s'intéressent aux communautés locales et, s'ils s'accompagnent d'un effort concerté pour améliorer les infrastructures, ils permettent de lutter contre les disparités de genre dans l'accès à

l'éducation et le statut socio-économique de ces communautés.

Les téléphones mobiles et les médias sociaux ont été utilisés de différentes manières dans les efforts humanitaires et de prévention et d'aide à la paix. En 2011, par exemple, Safaricom, Yu et Airtel ont fourni gratuitement des plateformes bancaires mobiles pour les interventions d'urgence après la sécheresse au Kenya. Facebook propose des fonctions de soutien en cas de crise, comme Safety Check, qui permet aux utilisateurs d'informer les personnes de leur réseau qu'elles sont en sécurité pendant une catastrophe en cours. Facebook offre des fonctions de soutien en cas de crise, comme Safety Check, qui permet aux utilisateurs d'informer les personnes de leur

réseau qu'elles sont en sécurité pendant une catastrophe en cours. Cette aide peut consister, entre autres, à fournir un abri, de la nourriture ou à se porter volontaire pour une équipe médicale sur place. L'application permet également aux utilisateurs d'accéder à une fonction de financement qui soutient les campagnes de collecte de fonds pour différents types de catastrophes.²¹

Les plateformes de médias sociaux comme Facebook, et plus particulièrement les groupes et les pages Facebook, peuvent être utilisées dans le cadre du processus de secours et de relèvement, comme la réconciliation dans les communautés en conflit, en facilitant le partage et la réflexion de la communauté. La façon dont les médias sociaux sont et peuvent être utilisés dans le cadre des opérations de secours et de relèvement démontre une fois de plus qu'il est urgent de s'attaquer au fossé numérique, au harcèlement en ligne et à la désinformation si l'on veut que les femmes soient véritablement associées à ces efforts. Le choix de la plateforme de médias sociaux doit également reposer sur la compréhension des plateformes les plus utilisées localement. En Libye, par exemple, Facebook est la plateforme la plus utilisée. Au Nigeria, Twitter est le plus populaire auprès des citoyens socialement actifs et les politiciens l'utilisent plus que les autres plateformes. Cependant, l'utilisation de ces plateformes doit tenir compte des deux parties : les médiateurs et les citoyens. En conséquence, pour être inclusif, la conception d'approches technologiques et l'utilisation de la technologie pour les efforts de secours et de relèvement doivent comprendre les limites, notamment en matière de protection des

données et de la vie privée, de ces plateformes de médias sociaux ; un autre facteur qui pourrait dissuader les femmes de participer. La façon dont des plateformes comme Facebook recueillent les données des utilisateurs, par exemple, fait l'objet de nombreux débats.²² Il faut également tenir compte des barrières linguistiques et d'autres facteurs politiques, comme les réglementations nationales sur les médias sociaux qui pourraient limiter la participation.

L'éthique²³ et la protection des données font partie des nombreuses préoccupations en matière de sécurité pour les approches numérisées de l'inclusion des femmes dans l'Agenda FPS. La surveillance et la réponse à la pandémie de la COVID19 ont incité l'ONU et ses entités à publier une déclaration commune²⁴ sur l'utilisation éthique de la collecte, du traitement et de la réponse aux données. Cependant, les critiques de l'utilisation de la technologie dans les initiatives d'alerte précoce ont mis en doute l'existence de preuves suggérant que l'investissement et l'utilisation de la technologie dans les initiatives d'alerte précoce ont conduit à une réponse plus rapide. Le problème, cependant, va au-delà de la technologie elle-même ; la question est de savoir dans quelle mesure le développement de mécanismes d'alerte précoce et de réponse basés sur la technologie dans le cadre de l'inclusion des femmes s'accompagne de considérations éthiques d'utilisation²⁵ Prenons l'exemple des mécanismes qui documentent, rapportent et alertent sur la violence sexuelle : quelles sont les considérations éthiques relatives au stockage des données ?²⁶ Quelle pourrait être l'approche la

21 Camila, Y., Erica, D and Aashna, P. (2020). A Review of Social Media Use During Disaster Response and Recovery Phases

22 <https://www.nytimes.com/2018/04/11/technology/facebook-privacy-hearings.html>

23 https://hhi.harvard.edu/files/humanitarianinitiative/files/signal_obligations_final_05.24.2018.pdf?m=1606847511

https://hhi.harvard.edu/files/humanitarianinitiative/files/data_preparedness_update.pdf?m=1607547533

<https://hhi.harvard.edu/technology-and-innovation>

24 <https://www.unglobalpulse.org/wp-content/uploads/2020/11/Joint-Statement-on-Data-Protection-and-Privacy-in-COVID-19-response-Final-12112020-1-3-4.pdf>

25 <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/10/wpssourcebook-04e-gender-responsiveearlywarning-en.pdf?la=en&vs=1203>

26 https://hhi.harvard.edu/files/humanitarianinitiative/files/data_preparedness_update.pdf?m=1607547533

plus efficace et la plus inclusive de la réponse ? Qui devrait répondre ? Essentiellement, quel est leur cadre d'analyse à utiliser ?

Il existe de nombreux exemples, au sein des Nations unies et d'autres organisations, de l'utilisation de la technologie dans le cadre d'initiatives de secours et de relèvement ; beaucoup ne tiennent pas suffisamment compte de l'inclusion des femmes. L'initiative Global Pulse²⁷ de l'ONU est un exemple de reconnaissance du rôle que jouent le big data et l'IA dans la consolidation de la paix, les efforts humanitaires et le développement. Son application cloud, PulseSatellite²⁸, est une collaboration avec UNOSAT qui déploie un hybride d'IA et de compétences humaines pour recueillir et analyser des images satellites afin de soutenir les opérations sur le terrain pendant les crises humanitaires et les conflits. De telles initiatives contribuent clairement à la consolidation de la paix, mais il est moins évident de savoir si et comment la perspective du genre est appliquée, notamment en ce qui concerne l'inclusion des femmes.

Dans son étude sur l'intelligence artificielle liée au genre, l'UNESCO a constaté, entre autres, que les assistants vocaux numériques « donnent l'exemple de l'acceptation et de la tolérance du harcèlement sexuel et de la violence verbale »²⁹ et d'autres attributs qui démontrent une sensibilité limitée au genre dans ces avancées technologiques. Cela renvoie peut-être à une question plus large de représentation limitée des genres dans l'industrie. Pour l'Afrique, une telle critique féministe des technologies numériques soulève également la question du contexte social et de la représentation dans les développements technologiques qui tiennent compte à la fois de la dynamique du continent et de la paix et de la sécurité. En d'autres

termes, pour que les intentions des producteurs de nouvelles technologies soient pertinentes par rapport aux réalités des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique, la participation active des femmes africaines ne doit pas se limiter au point d'utilisation, mais se faire avec les femmes africaines dans le cadre du développement des technologies. Ainsi, leurs expériences peuvent être incluses dans ce stade très précoce du développement³⁰ Parmi les conséquences du manque de représentation des femmes et des filles, et plus encore des femmes et des filles africaines, dans les cadres de la cybersécurité, il convient d'accorder une attention accrue à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne dont elles sont victimes en ligne.³¹

À la suite de la pandémie de la COVID-19, le tribunal à portes multiples de la Haute Cour de l'État d'Oyo, au Nigeria, a lancé des séances de médiation électronique pendant la pandémie et poursuit à ce jour cette approche. Bien que cela semble être une option meilleure et plus rapide dans un monde au rythme effréné, c'est une arme à double tranchant pour les femmes qui ont peu de compétences et d'accès numériques. Ces solutions numérisées peuvent également s'avérer problématiques pour les femmes et les filles qui subissent des violences liées au genre et au partenaire et qui peuvent ne pas être en mesure de quitter leur foyer et leur environnement de violence. Des inquiétudes existent quant au potentiel d'usurpation d'identité des victimes/survivantes et à la mesure dans laquelle ces tribunaux peuvent vérifier leur identité.

27 <https://www.unglobalpulse.org/>

28 <https://www.unglobalpulse.org/microsite/pulsesatellite/>

29 <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367416.page=85>

30 https://www.tkg-info.de/wp-content/uploads/2021/02/Bachelor-Thesis_22_Clara-Winkler.pdf

31 <https://asiapacific.unwomen.org/-/media/field%20office%20eseasia/docs/publications/2020/06/action%20brief%20%20wps%20%20cybersecurity16620final.pdf?la=en&vs=1656>

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comment pouvons-nous assurer l'inclusion numérique des femmes dans l'agenda FPS de l'Afrique ?



First Female Police Commanders Course, 3rd – 8th December 2017

La présente note d'orientation a souligné les possibilités d'inclusion numérique des femmes dans l'agenda FPS de l'Afrique, qu'il s'agisse de mesures préventives, d'un engagement précoce ou de la facilitation d'une mobilisation efficace susceptible de conduire à un changement politique en faveur de la paix. Des appels ont également été lancés pour que l'agenda FPS soit moins traditionnel dans sa conception de la sécurité et plus sensible au fait que les technologies nouvelles et émergentes nécessitent des efforts plus délibérés pour améliorer la cybersécurité. Ceci est particulièrement important car le développement des technologies de surveillance et d'espionnage aura un impact significatif sur la mesure dans

laquelle l'inclusion numérique des femmes peut être réalisée. Alors que des technologies comme l'IA, l'apprentissage automatique, le Big Data, la technologie Blockchain, entre autres, sont prometteuses, les obstacles à l'accès discutés dans cette note d'orientation signifient que leur utilisation en Afrique est encore limitée. Néanmoins, les stratégies pour la participation des femmes artisanes de la paix à l'agenda FPS ne doivent pas ignorer la dimension numérique, notamment dans l'engagement avec les jeunes femmes artisanes de la paix qui apprécient les plateformes de médias sociaux comme Twitter comme un élément fondamental de leur participation politique.

Recommandations

Échange de connaissances et formation

1. Développer et soutenir le développement de programmes de formation à l'inclusion numérique. Pour les utilisatrices, de tels programmes de formation permettent de combler les lacunes en matière d'alphabétisation numérique et de sécurité en ligne pour les femmes aux compétences limitées. Une approche à plusieurs niveaux implique, d'une part, des programmes de formation sur les compétences numériques de base. D'autre part, des programmes autour de la sécurité en ligne, en fournissant par exemple des ressources pédagogiques pour former les femmes à une utilisation sûre des technologies numériques et de l'internet. Les programmes de sécurité spécifiques comprendront, par exemple, des exercices de renforcement des capacités permettant la formation des femmes aux techniques de protection de l'identité. Il est également nécessaire de former les organisations et les experts à l'application de la dimension du genre aux produits numériques destinés à la consolidation de la paix. Ces activités devraient inclure des possibilités d'échange de connaissances par le biais de collaborations avec les artisans de la paix locaux ; elles permettraient de partager les meilleures pratiques et de travailler avec le monde universitaire et les décideurs politiques pour développer des processus d'échange de politiques et de connaissances.

Stratégies régionales et nationales

2. es politiques régionales et nationales relatives à l'agenda FPS devraient inclure des objectifs stratégiques pour l'inclusion et la transformation numériques. Cela implique, par exemple, d'aider les pays à inclure l'inclusion numérique dans leurs plans d'action nationaux (PAN). Les comités de pilotage régionaux peuvent contribuer au suivi et à l'évaluation de ces objectifs afin d'établir des lignes directrices normalisées permettant de comparer et de suivre l'inclusion numérique des femmes aux niveaux national et régional. Ces mécanismes de suivi et de cartographie du processus de médiation numérique permettent de comparer et de partager les meilleures pratiques. Ils identifient ainsi les possibilités d'utilisation innovante de la technologie dans la consolidation de la paix aux niveaux micro et macro et soutiennent la mise en place de politiques qui promeuvent des agendas éthiques et de justice sociale pour l'inclusion numérique.

Développement et collaboration avec l'industrie

3. Donner à un plus grand nombre de femmes et de filles la possibilité de participer à des programmes de sciences, de technologies, d'ingénierie et de mathématiques (STEM). Il s'agit d'un élément essentiel pour lutter contre la domination masculine dans la production de technologies numériques qui ne tiennent pas compte de la dimension du genre dans leur production. En encourageant les organisations à prendre en compte et à traiter l'inclusion numérique des femmes en leur sein et en soutenant les programmes de formation et d'incubation STEM ciblant les femmes et les filles, ce fossé entre les genres dans la production et le développement de

technologies commencera à se combler. Cette démarche nécessitera des collaborations entre les organisations des secteurs privé et public et la mise à disposition de fonds pour développer des programmes axés sur les femmes et les filles. Le fait d'associer des ratios de genre au financement de l'investissement et de l'expérimentation sur les technologies émergentes que sont la réalité virtuelle, les technologies blockchain, l'IA et l'apprentissage automatique peut servir d'incitation aux organisations technologiques du secteur. Le soutien au développement d'infrastructures pour améliorer l'accès aux technologies numériques et les rendre plus abordables est également essentiel pour améliorer l'accessibilité.

Soutien aux initiatives et aux organisations du FPS en faveur de l'inclusion numérique.

4. Un financement accessible pour les initiatives locales de consolidation de la paix permettra aux initiatives et aux organisations de capitaliser sur leurs connaissances locales pour développer des applications numériques pratiques en faveur de la consolidation de la paix. Ce financement doit être accessible, surtout si l'on considère les processus habituels d'établissement de rapports financiers qui nécessitent souvent un enregistrement officiel et des cadres d'établissement de ces rapports. Dans les environnements politiques rigoureux et les situations de conflit, cela limite la possibilité pour certaines initiatives locales, réseaux informels et petites organisations d'accéder aux fonds disponibles.

Défense de la justice sociale

5. Soutenir la défense de la justice sociale et développer des campagnes contre les normes sociales qui empêchent les femmes dans certains environnements d'accéder à l'internet. Les campagnes qui visent à améliorer la liberté d'expression, la sécurité en ligne, la vie privée, entre autres, contribueront à sensibiliser et à inciter les contrôleurs d'accès et les plateformes numériques à agir.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

UNOAU-PUBLIC-INFORMATION@UN.ORG